



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

La MRC de Charlevoix poursuit l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques

Baie-Saint-Paul, le 3 juin 2021 – À la demande du gouvernement du Québec, les MRC doivent adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) d'ici le 16 juin 2022. Ce plan vise à mieux intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification d'une MRC.

L'une des étapes de réalisation de ce plan est de procéder à des inventaires sur le terrain et à la caractérisation des milieux humides et hydriques. À cette fin, du personnel mandaté par l'organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) et Zone intervention prioritaire Saguenay-Charlevoix (ZIP-SC) seront appelés à circuler sur des terrains privés susceptibles de présenter des caractéristiques propres aux milieux humides ou hydriques. La MRC de Charlevoix invite la population et les propriétaires concernés à laisser circuler ces professionnels qui effectueront leur travail dans le plus grand respect des sites visités. Ils suivront également toutes mesures sanitaires imposées par les autorités de santé publique dans le cadre de la situation liée à la covid-19.

La MRC de Charlevoix rappelle l'importance d'approfondir nos connaissances sur la ressource « EAU » et sur les milieux humides et hydriques de manière à prendre les décisions les plus éclairées pour le développement durable du territoire. Les milieux humides et hydriques jouent un rôle de premier plan dans le maintien de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Pour toute question relative au plan régional des milieux humides et hydriques, nous vous invitons à communiquer avec M. Stéphane Chainé à la MRC de Charlevoix à schaine@mrccharlevoix.ca ou 418 435-2639, poste 6010.

-30-

Source :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2629, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca